

Conditions particulières de vente des formations Cetim Academy® (V. 01/06/2024)

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente et d'exécution des prestations du Cetim dont le client déclare avoir connaissance. Elles s'appliquent à toutes les actions de formation interentreprises ou intra-entreprise organisées par l'ensemble des entités du Groupe Cetim.

Les stages suivis au Cetim, déclaré comme organisme de formation sous le numéro 22.60 00001.60 peuvent entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue, conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971.

Lors de la conclusion de la commande, le client est informé que les formations peuvent être dispensées par des partenaires sous-traitants ; ce que le client accepte.

Formation interentreprises

Avant la session de formation

L'inscription à un stage constitue une commande ferme ; elle donne lieu à l'établissement d'une convention de formation professionnelle continue adressée au signataire de la demande d'inscription. Un exemplaire est à retourner au Cetim signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme de gestion de fonds de formation, la demande de prise en charge incombe au client et doit être établie préalablement à la demande d'inscription. Les coordonnées de l'organisme correspondant doivent figurer explicitement sur le bulletin d'inscription. Si le Cetim n'a pas reçu l'accord de prise en charge avant la fin de la formation, le client devra payer l'intégralité du coût du stage au Cetim.

Le client recevra dans un premier temps une confirmation d'inscription de son ou de ses collaborateurs. Ce courrier est accompagné d'une liste d'hôtels sélectionnés et situés à proximité du lieu de formation. Dix jours ouvrés au plus tard avant la date de début de la session, le client recevra une convocation confirmant les horaires, lieu et programme du stage.

Les stagiaires demeurant hors de France et les indépendants devront s'acquitter du montant total de la formation avant le début du stage.

Si le stagiaire est en situation de handicap, contactez notre référent handicap pour étudier la faisabilité de son projet (referent.handicap@cetim.fr).

Annulation du fait de l'entreprise ou du stagiaire

Si le client change d'avis ou si un participant n'est pas disponible aux dates prévues, le client doit le faire savoir au Cetim par écrit (courrier ou courriel) au moins dix jours ouvrés avant le début du stage.

Le client a la possibilité, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne possédant le même profil et présentant les mêmes besoins en formation en avertissant préalablement le Cetim par écrit (courrier ou courriel).

En cas d'annulation moins de dix jours ouvrés avant le début de la formation, 40% du prix de la formation seront exigés à titre d'indemnité forfaitaire, y compris lors du financement prévu initialement par un organisme de gestion de fonds de formation, sans que cette somme puisse être assimilée à une dépense déductible de la participation de l'employeur à la formation professionnelle.

Toute annulation faite le jour même du début du stage, toute absence injustifiée ainsi que tout stage commencé entraînent une facturation de la totalité du montant du stage à titre de dédommagement.

Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du Cetim ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- cessation anticipée du fait du Cetim : le Cetim effectuera le remboursement au stagiaire de l'intégralité du règlement déjà effectué ;
- abandon du stagiaire : le montant intégral des frais de formation demeure exigible.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Annulation du fait du Cetim

Le Cetim se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre des groupes, de déplacer un lieu de formation ou d'annuler la session pour des raisons d'organisation. Le client est alors prévenu dix jours ouvrés avant le début de la session.

Sessions Garanties

Les sessions garanties sont effectuées quel que soit le nombre de stagiaires inscrits. Toutefois, le Cetim se réserve le droit d'annuler la session s'il n'y a pas d'inscrits 4 semaines avant la date de début de la session.

Après la session de formation

L'attestation de présence et la facture sont adressées au client après la réalisation de la formation. Si le client a utilisé les services d'un organisme de gestion de fonds de formation, ces documents lui sont également adressés.

Le règlement du prix du stage doit être effectué à réception de facture globale émise à la fin de l'action de formation. En cas de paiement par un organisme de gestion de fonds de formation, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par ce dernier.

Tarifs

Le prix de chaque stage comprend les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires.

Tous les prix sont indiqués hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

L'hébergement est à la charge de l'entreprise ou du stagiaire

Les repas du midi (quand la formation se poursuit l'après-midi) et les pauses sont offerts.

Cas de l'inscription d'un particulier

L'inscription d'un particulier à un stage donne lieu à l'établissement d'un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail dont un exemplaire est à retourner signé au Cetim.

Rétractation

A compter de la date de signature du contrat, le particulier a un délai de **10 (dix) jours** ouvrés pour se rétracter. Il doit en informer le Cetim par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre décharge. Dans ce cas, aucune somme ne pourra être exigée.

Tout stage commencé avant le délai de rétractation est dû en totalité, le stagiaire renonçant alors formellement à son droit de rétractation.

Modalité de paiement

Après le délai de rétractation du contrat, un premier versement d'un montant ne pouvant être supérieur à 30 % du prix dû sera demandé. Le paiement du solde à la charge du particulier sera échelonné selon le calendrier défini dans le contrat.

Formation intra-entreprise

Avant la session de formation

Toute formation intra-entreprise fait l'objet d'une proposition technique et financière de la part du Cetim. La proposition retournée signée et revêtue du cachet de l'entreprise constitue une commande ferme. Cette dernière donne lieu à l'établissement d'une convention de formation professionnelle continue adressée au signataire de la proposition. Un exemplaire est à retourner au Cetim signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme de gestion de fonds de formation, la demande de prise en charge incombe à l'entreprise et doit être établie préalablement à la demande d'inscription. Les coordonnées de l'organisme et le numéro de dossier correspondant doivent figurer explicitement sur le bulletin d'inscription. Si le Cetim n'a pas reçu l'accord de prise en charge avant la fin de la formation, le client devra payer l'intégralité du coût du stage au Cetim.

Si un stagiaire est **en situation de handicap**, il appartient à l'entreprise de contacter le référent handicap du Cetim (referent.handicap@cetim.fr) pour évaluer ensemble la faisabilité de son projet et les adaptations possibles.

Annulation du fait de l'entreprise

Si le client change d'avis, il doit le faire savoir au Cetim par écrit (courrier ou courriel) au moins dix jours ouvrés avant le début du stage.

En cas d'annulation moins de dix jours ouvrés avant le début de la formation, 40% du prix de la formation seront exigés à titre d'indemnité forfaitaire, y compris lors du financement prévu initialement par un organisme de gestion de fonds de formation, sans que cette somme puisse être assimilée à une dépense déductible de la participation de l'employeur à la formation professionnelle.

Toute annulation faite le jour même du début du stage entraîne une facturation de la totalité du montant du stage à titre de dédommagement.

Après la session de formation

L'attestation de présence et la facture sont adressées à l'entreprise après la réalisation de la formation. Si le client a utilisé les services d'un organisme de gestion de fonds de formation, ces documents lui sont également adressés.

Le règlement du prix du stage doit être effectué à réception de facture globale émise à la fin de l'action de formation. En cas de paiement par un organisme de gestion de fonds de formation, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par ce dernier.

E-learning

Le e-Learning ou apprentissage en ligne désigne toute action de formation reposant sur l'utilisation à distance de la plateforme LMS (Learning Management System) du Cetim.

Modalités d'inscription et documents contractuels.

Dès la réception du bulletin d'inscription, le Cetim confirme sa prise en compte au client et lui transmet ses identifiants (login et mot de passe) et les documents de facturation.

Prestation

Le stagiaire a accès au(x) module(s) de formation choisi(s) pour une période de quatre mois à compter de la réception du courriel de confirmation contenant les identifiants, période à l'issue de laquelle la session du stagiaire sera désactivée. L'utilisateur a la faculté d'obtenir une évaluation en fin de session et la possibilité de disposer d'un compte rendu faisant foi de la traçabilité de la formation suivie.

Le Cetim se réserve le droit de modifier ou changer sans avis préalable les contenus présentés dans le catalogue. Le choix et l'achat d'un service de formation sont placés sous l'unique responsabilité du client. L'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour quelque cause que ce soit, notamment pour incompatibilité avec le matériel du client, ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat auprès du Cetim.

Support technique

En cas de difficultés, une ligne directe est à votre service de 8h30 à 18h00 (15h30 le vendredi) les jours ouvrés : Service Question-Réponse - +33 (0)970 821 680 - sqr@cetim.fr.

Le Cetim s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à la plate-forme 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 pendant la durée des droits d'accès, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet ou tout cas de force majeure.

Le client s'engage à informer le Cetim dans un délai de 24 h à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique et le Cetim fera ses meilleurs efforts pour le résoudre. Dans l'hypothèse d'une interruption de service par le Cetim liée à une intervention de maintenance corrective ou évolutive de la plate-forme, le Cetim s'efforcera de limiter le temps d'interruption et avertira le client. Dans tous les cas le Cetim prolongera l'accès au(x) module(s) pour une période correspondant à la durée de l'indisponibilité. Le client s'engage à ne pas demander d'indemnités ni de dommages et intérêts au Cetim.

En cas de non-concordance entre le ou les module(s) livré(s) et la commande du client ou d'anomalies de fonctionnement (blocages, fonctionnalités non accessibles, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s)), le client doit le signaler au Cetim par écrit dans un délai de 8 jours ouvrés après ouverture des droits. Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non conformités constatées. Le Cetim fera le nécessaire pour intervenir et rétablir le service dans les délais les plus brefs.

Droits et propriétés intellectuelles

Le stagiaire, ce dont son entreprise employeur se porte fort, s'engage formellement à n'utiliser les supports de formation et en cas de E-learning la plate-forme et/ou les modules de formation que pour son seul usage. Le stagiaire respectera et s'engage à faire respecter les droits d'auteur reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle, et ne pourra en aucun cas reproduire ni diffuser les supports de formation à quiconque, par quelque procédé technique que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

Le droit d'utilisation du ou des module(s) est concédé au seul utilisateur mentionné sur le bon de commande.

L'identifiant et le mot de passe livrés par voie électronique à l'utilisateur sont des informations strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du client. A ce titre ils ne peuvent être ni cédés, ni revendus ni partagés. Le client se porte garant auprès du Cetim de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le client informera sans délai le Cetim de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation constatée de la clause d'inaliénabilité ou de partage des clés d'accès, le Cetim se réserve le droit de suspendre le service sans indemnité, préavis ni information préalable.

Qualité

Le Cetim est un organisme certifié Qualiopi et ISO 9001 : 2015 organisme de formation professionnel . Pour toute question ou pour signaler une anomalie relevant de la qualité, le client peut contacter directement le service Qualité du Cetim à l'adresse électronique suivante : qualite@cetim.fr .

Protection des données personnelles du stagiaire

Le Cetim est en conformité avec la réglementation relative à la protection des données personnelles. Le Cetim invite le client à visiter sa page dédiée sur <https://www.cetim.fr/vie-privee/>. Le client pourra alors consulter la politique de protection des données personnelles du Cetim et exercer ses droits en consultant les différentes rubriques.

Lors de la planification d'une formation, le Cetim collecte des données personnelles qui sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, l'exécution et le suivi de la formation. Elles seront détruites à l'issue d'une durée de conservation fixée à 10 ans. En cas de collecte de données complémentaires plus sensibles telles que le régime alimentaire, le handicap, ... ces dernières ne sont pas enregistrées dans les bases de données, et sont détruites à l'issue de la formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable en s'adressant à Cetim – Délégué à la Protection des Données, 52 avenue Félix Louat, CS 80067, 60304 SENLIS Cedex ou par courriel à dpo@cetim.fr.